

# Forêt du CANTAL

15

mise à jour février 2025

Fiche départementale – CNPF Auvergne-Rhône-Alpes

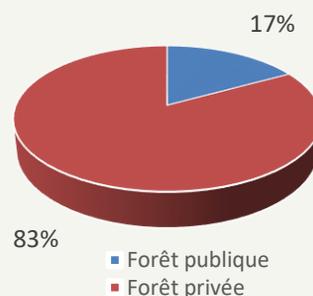
## Surfaces et volumes

Taux de boisement de 27%.

Superficie forestière totale est de 159 000 ha.

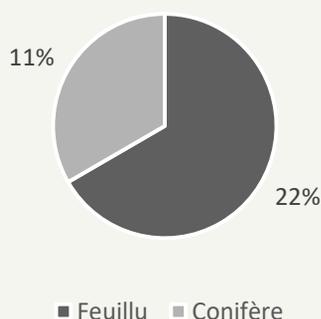
(source IGN)

## Répartition forêt privée et publique

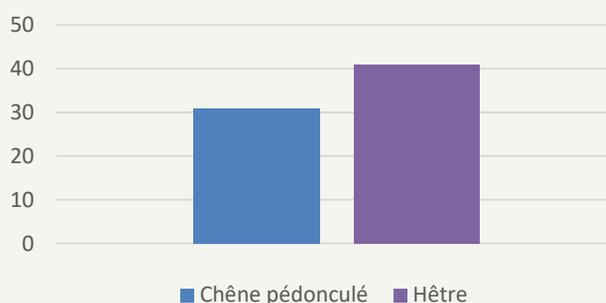


Le volume de bois vivant est de 33 000 000m<sup>3</sup> et le volume moyen est de 214 m<sup>3</sup>/ha (173 m<sup>3</sup>/ha en France). Il évolue en moyenne annuellement de +2,2 %/an depuis 1983 (+1.6 %/an en France).

## Volume (Mm<sup>3</sup>)



## Surface essences principales (\*1000ha)



## Quels flux de bois en forêt ?

Sur la période 2013-2021, la production biologique est de 900 000 m<sup>3</sup>/an, soit 5.6 m<sup>3</sup>/ha/an

Les prélèvements de bois atteignent 200 000 m<sup>3</sup>/an, soit 1.3 m<sup>3</sup>/ha/an

La mortalité est de 200 000 de m<sup>3</sup>/an, soit 1.1 m<sup>3</sup>/ha/an.

Le bilan des flux, c'est-à-dire la production - (la mortalité + le prélèvement) de bois est donc de 500 000 de m<sup>3</sup>/an, soit 3.2 m<sup>3</sup>/ha/an

## La forêt privée et ses propriétaires

D'après le Cadastre 2024, la forêt privée appartient à 29 480 comptes de propriété.

- 4,2 hectares de propriété forestière moyenne.
- 3 100 forêts de plus de 10 hectares représentant 57 % de la superficie forestière.



Paysage du Cantal

Isabelle Gibert-Pacault © CNPF

Source : Cadastre 2024	Nombre de comptes de propriété	%	Surface boisée (ha)	%
Moins de 4 ha	22 000	75	25 120	20
De 4 à 10 ha	4 380	15	27 780	23
De 10 à 20 ha	1 960	6	27 300	22
Plus de 20 ha	1 140	4	42 500	35
<b>TOTAL</b>	<b>29 480</b>		<b>122 700</b>	

### La Gestion Durable

Les documents de gestion durable certifient aux propriétaires que la gestion de leur forêt est durable (récolte, renouvellement forestier et prise en compte des enjeux socio-environnementaux)

Plans Simples de Gestion : **274 ; 17 240 ha**

Code de bonnes pratiques sylvicoles : **149 ; 1 380 ha**

L'enjeu majeur pour les forêts du Cantal : développer la culture forestière, principalement dans les peuplements feuillus (promotion des éclaircies et des qualités diversifiées de ces forêts).

### Missions et contact du CNPF

Le Centre National de la Propriété Forestière délégation Auvergne-Rhône-Alpes est l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées



Améliorer et développer la gestion des forêts



Sensibiliser et former les propriétaires et leurs gestionnaires aux techniques sylvicoles



Regrouper les propriétaires et mobiliser les ressources



Participer à la protection de la forêt et à sa pérennité



Contribuer à la prise en compte de la forêt privée dans la société et l'aménagement du territoire

Contact des techniciens : <https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr>

